

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

15 louis en argent; En grains 4 sacs de froment, six sacs de seigle; en vin 200 pots; 3 char de bois, y compris celui pour le chauffage de la classe.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonks?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Comme on l'a dit art. 13, les biens de fond d'écoles sont dûs à la bonne volonté des Conseils, qui y ont pourvu des biens communaux et de l'hôpital.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Valeur variable; actuellement la mesure de froment peut être évaluée à 20 batz, la mesure de seigle à 14. (Le sac est de 8 de ces mesures) — Vin 3 batz le pot. Le bois qui est de la dalle peut valoir 40 batz le char; mais comme je l'ai dit, il doit être attribué plutôt au chauffage de la classe.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

99
No 50

1° Au Collège

a. Une Ville

b. Et une Commune

c. D'Orbe

d. D'Orbe

e. Lemane

2° Il n'y a qu'une seule circonscription d'un quart d'heure qui contient 16 maisons

3° Le Hameau des Granges, la ferme du Dévent de Dobbeyaz, et du chalet de Mangain

a. Le Hameau des Granges distant de cinq minutes la ferme du Dévent d'un quart d'heure. Celle de Dobbeyaz et du chalet dit Mangain est la même

b. Du Hameau des Granges cinq enfants du chalet de Mangain un

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°. Il y en a quatre trois distantes de 1/4 d'heure d'une d'un quart d'heure

a. Charvornay Valleyre sous Rance Montcherand, et Agiez

b. Charvornay, à une heure demi de Valley même éloignement de Montcherand et d'Agiez à demi heure de Montcherand, et à une heure demi de Charvornay à demi heure de Valley à demi heure d'Agiez, à une heure de Charvornay à demi heure de Montcherand à une heure de Valley à une heure demi de Charvornay

5°. Les premier principes de lecture

6°. On la tient toute l'année

7°. Le Testament et autres livres connus pour enseigner les premier principes de lecture

8°. L'école est soumise à la surveillance de la Municipalité qui a établi un des membres pour visiter de tems en tems la classe afin de voir si y est en ordre, et si les enfans fréquentent assés l'école de plus deux fois l'année une fois en fait par les ministres du culte et de quel ques muni de la municipalité

9°. Il y a deux leçons une avant et l'autre après midi de deux heures chacune

10°. Ils sont classés

a. La Municipalité et les ministres du culte après un examen

b. De Vuillon au District d'Orbe

c. Roland Goy

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

3°. Fronte ans

c. Une femme et un enfant

4°. Depuis quatre mois

9°. D'Orbe comme agriculteur

10°. Point

12°. quarante six

a. La Commune et le bien des pauvres payent par moitié la pension du Maître d'école et chaque écolier y est reçu gratis

a. Le bâtiment étoit en bon état sans le malheur d'un incendie arrivé dernièrement et qui a consumé une partie de la couverture et une cuisinette
b. Dans le dit bâtiment une chambre pour les leçons

a. Ceux qui fournissent la pension come est dit en dessus

100-

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Ayant été établi provisoirement depuis la Saint-Martin à Baque on y a accueilli Cinq Louis et un sac de bled et du bois pour chauffer la classe ou on tien lieu

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Orbe.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Bourg Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Corité Agent National.

d. District

D'Orbe même.

e. Canton

Du Leman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

La circonférence du premier quart d'heure contient 10 maisons.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Celle du second cinq.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les Granges hameau } 1. quart d'heure
Le Chalet ferme } 2. quart d'heure

Bottayaz ferme }
Le Devin, ferme. } 2. quart d'heure

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les Granges éloignées de 5 minutes Le Chalet de 10.
Bottayaz, le Devin de 30. minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Des Granges 4. du Chalet 1. de Bottayaz 2.
du Devin 1. De la commune même 40.

101
No 51

Eloignement des écoles...
dans une liste en circulaire

à leur nom

à leur distance respective

II

INSTRUCTION

Quel est le nom de l'école?

Me tient-on l'école dans le ressort de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?

Le lieu de l'école, le lieu de la commune de l'école?